

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 85 (1934)
Heft: 3

Artikel: Jardinage et exploitation
Autor: Barbey, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785337>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

variété et beauté; là, monotonie, voire tristesse. Dans la tourbière, le pin de montagne se défend-il contre la concurrence de l'épicéa ? Oui, tant que le sol demeure imbibé d'eau; mais dès qu'on l'assèche par de profonds fossés de drainage, l'épicéa tend à s'infiltrer dans la pineraie et dans les sagnes de la Vallée de Joux on peut voir, ici et là, de nombreux épicéas mélangés aux pins. Beaucoup d'entre eux cependant sont d'un aspect peu vigoureux, dénotant qu'ils vivent dans un milieu peu favorable.

Dans la nature, l'équilibre parfait n'existe nulle part. Même sans que l'homme intervienne ou que des cataclysmes se produisent, des forces diverses sont en continuelle activité, qui tendent à modifier l'état présent des choses. Ainsi le revêtement végétal du terrain est en état de perpétuel devenir; partout une âpre concurrence se fait sentir entre les occupants et la victoire est aux plus forts, aux plus favorisés par les facteurs biologiques. Mais les modifications qui se produisent sont souvent très lentes et imperceptibles dans le cours d'une vie humaine. Les peuplements du pin des sommités du Jura sont-ils appelés à subir des changements dans le cours des temps à venir; vont-ils diminuer ou, au contraire, prendre de l'extension en empiétant sur le pâturage ou en s'infiltrant dans les sapinières sous-jacentes. Nul ne le sait et ne le peut savoir, car chacun ignore les effets futurs des forces de la nature sans cesse en action. Et puis, il faut compter avec les interventions humaines qui viennent troubler le jeu naturel de ces mêmes facteurs et volontiers favoriser la prédominance d'une espèce au détriment des autres. Dans un tel domaine, tout ce que l'on peut faire, c'est observer. *Sam. Aubert.*

Jardinage et exploitation.

Avant l'instauration relativement récente du système du jardinage en Suisse romande, la question de l'abatage des bois ne jouait qu'un rôle secondaire. En effet, la récolte forestière, dans les futaies soumises à la méthode des coupes rases, ne nécessitait pas d'autre précaution que la protection des fûts qui devaient tomber à terre sans subir de détérioration. La protection du sous-bois était chose accessoire, puisque cet élément du massif définitivement exploité n'entraînait que peu ou pas en ligne de compte,

la culture forestière étant surtout basée sur la régénération artificielle.

L'évolution heureuse qui s'est dessinée chez nous, déjà à partir de la fin du siècle dernier, particulièrement dans les Alpes et le Jura, assure aux massifs forestiers de toute altitude une pérennité dont les avantages ne sont plus à démontrer à nos lecteurs.

Il s'agit maintenant d'adapter les méthodes d'exploitation aux exigences culturelles modernes et d'orienter le travail des bûcherons et des voituriers vers ce but essentiel : « sauver la recrue naturelle ». Tout est là. Assurément, il importe, aussi bien que par le passé, de livrer au commerce des bois des grumes intactes, non brisées ou fendues. On s'efforce d'assurer l'abatage et le débardage des bois avec tous les soins désirables pour éviter de causer, autant que possible, des dommages dans les étages variés du peuplement issu du semis naturel. Ce dernier représente, en effet, le capital en formation qui produira automatiquement les futures récoltes.

Autrefois, tout manœuvre agricole était capable d'assumer l'abatage d'une coupe et même d'ébrancher les plantes, puis de procéder à leur sectionnement ainsi qu'à leur écorçage. Il suffisait de savoir manier la scie et la hache, ce qui ne nécessitait pas de compétences spécialisées.

Aujourd'hui, le personnel forestier, dont la tâche essentielle est d'assurer, non seulement la production des forêts, mais surtout leur conservation, a l'obligation de vouer une attention particulière à l'exploitation et au vidage des coupes. C'est pour cette raison que, depuis une dizaine d'années, l'administration des forêts et l'Association forestière vaudoise, en particulier, ont encouragé et organisé des concours de bûcheronnage dont le but a été, non seulement de perfectionner les méthodes de travail et l'outillage des bûcherons, mais surtout de démontrer aux administrations des communes forestières que le métier d'exploitant des bois constitue une spécialisation qu'il convient de mettre en honneur.

Il est permis de constater que l'effort déployé chez nous, durant les dernières années, dans cette direction, a déjà produit d'excellents résultats, pour le plus grand bien d'une sylviculture toujours en progrès.

On sait que l'abatage des arbres, c'est-à-dire la façon dont ils doivent être projetés à terre, constitue l'opération la plus délicate confiée au bûcheron; le débitage, le sectionnement, le débardage, la sélection et l'empilage des produits ligneux représentent des travaux secondaires ne nécessitant pas une adresse spéciale.

Lorsque l'agent forestier martelle, dans une forêt jardinée, une coupe avec le concours du garde et du personnel bûcheron qui, dans bien des cas, sera appelé à entreprendre l'exploitation des bois de cette coupe, la question de l'ébranchage sur pied revêt une importance essentielle. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte avant que le marteleur prenne une décision; ainsi la densité du massif, la proportion et la hauteur des gros arbres, la nature des essences, le volume et la forme de leur frondaison, l'état de conservation du bas du fût, précisément là où l'entaille doit se faire, la présence d'un sous-bois plus ou moins élevé, l'époque de l'année durant laquelle la coupe peut être entreprise dans telle ou telle région. Enfin, le degré de pente et la conformation physique du sol jouent un rôle de premier plan, non seulement en ce qui concerne la chute des fûts, mais encore leur vidange hors de la coupe.

Dans nombre de cas, lorsqu'il s'agit d'arbres de grosses dimensions à cime étalée, par exemple des chênes ou des hêtres pourvus de grosses branches maîtresses, l'élagage précédant l'abatage devient obligatoire, sous peine de causer de gros dommages dans le sous-bois. Toutefois, l'émondage préalable ne se fait pas toujours sans que la recrue naturelle, formée sous la frondaison de l'arbre à abattre, ne pâtisse de la chute de ces branches maîtresses.

Lorsqu'il s'agit de conifères centenaires, hauts de 30 à 40 m, au fût accusant parfois 3—5 m³, on peut redouter, non seulement la détérioration de la recrue et des perches voisines, mais aussi une dépréciation de la valeur des grumes lorsque celles-ci sont fendues ou brisées par le choc sur des souches, rochers ou fûts à terre.

C'est pour cette raison que, le plus souvent, les bûcherons n'élaguent pas totalement les arbres avant d'entailler l'empatement des racines; ils laissent plutôt l'extrémité de la flèche pourvue de branches sur 4—5 m de longueur. Cette garniture vivante

amortit la vitesse de chute du tronc dans l'air et le choc sur le sol. Malgré l'élagage préalable sur pied et les soins qu'apportent les exploiters à entailler la souche, à l'endroit convenable pour diriger l'arbre dépouillé dans la trouée où le dommage sera minime, il arrive fréquemment, en particulier chez les résineux, qu'une tare de pourriture de la souche contrecarre la manœuvre du bûcheron. Dans ce cas le pied du tronc, à base plus ou moins décomposée et friable, cède et entraîne la chute de l'arbre dans une direction inattendue. Le choix des emplacements et du mode d'abatage est encore dépendant des circonstances atmosphériques, vent, gelée, givre, puis de l'intensité du martelage et des conditions dans lesquelles le débardage de la coupe doit être opéré. Cette circonstance doit être encore envisagée avant l'exploitation de chaque arbre, à la fois par le bûcheron et le garde surveillant, sous peine de provoquer des dégâts exagérés, causés par les voituriers. L'agent forestier devra donc faire preuve d'un certain sens pratique du métier, d'un éclectisme judicieux, lors du martelage d'une coupe, en donnant ses ordres touchant l'élagage qui sera ordonné, suivant les cas, sur pied ou à terre. Son intervention doit, en outre, être guidée, lors de la reconnaissance des grumes, non seulement par les seules considérations commerciales, mais par le rôle de protecteur du peuplement qui demeure sa fonction essentielle. En effet, en prescrivant la découpe des grumes, il lui appartient de déterminer jusqu'à quel point il peut autoriser, en forêt jardinée, la sortie hors de la coupe des charpentes de toute longueur utilisable. Il lui arrivera souvent d'imposer le sectionnement en billons, tout au moins pour la partie de base des grumes, dans le seul but de sauvegarder les meilleurs éléments d'un semis naturel. Il est évident que les circonstances de crise du commerce des bois, que nous subissons actuellement, nous incitent toujours plus à accepter les exigences de l'acheteur et souvent à faire passer au second plan les considérations culturelles. L'administrateur forestier ne perdra jamais de vue la défense des peuplements soumis à sa gestion et que son intervention doit être soutenue; celle-ci demeurera toujours une question de nuances et devra s'efforcer de provoquer, autant que possible, une action coordonnée entre l'acheteur, le garde-surveillant, le bûcheron-exploiteur et le voiturier-débardeur.

Montcherand sur Orbe, janvier 1934.

A. Barbey.